

Equipement §)
 Feux de route CR (E) ou COBO DGM 7886
 Feux de croisement CR (E) ou COBO DGM 7886
 Feux de position A (E)
 Feux rouges R-S1 (E)
 Feux stop R-S1 (E)
 Clignoteurs av 1 (E) ar 2a (E)
 Catadioptres av ar 2+2/I (E)
 Feux de gabarit av ar
 Feux complément
 Eclairage plaque
 Essuie-glace 1/ avec cabine 1000 sans lave-glace
 Avertisseurs 1/ Hella 002 952 / el 20011
 ou d'autres modèles homologués

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule Tracteur
 Marque et type Z E T O R 491. **)
 Homologation N° CH 4921 16
 Carrosserie
 Places total 1 (s.d. 1+1) avant
 Poids à vide 2170/2400 Carburant D
 Charge utile CV-impôt 13,73
 Poids total Cylindrée 2695

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Mesures du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche = 24,1 km/h, M55 = 84 dB/A
 à proximité = microphone à 50 cm du pot d'échappement).
- **) Modèles : 4911 = sans cabine
 4918 = avec cabine de sécurité
- +) Variante de pneus: AR = 14.9 - 28 6 PR 3220 (1,4) V-max. 30 km/h
 16.9 - 28 8 PR 4350 (1,7) 30 km/h.
- §) Equipement : la hauteur des feux de position et des clignoteurs AR est admise pour raisons techniques;
 pour le modèle avec cabine, l'équipement doit être contrôlé à l'immatriculation.

A noter dans le permis de circulation:

- 101 - 1 plomb sur butée de pleine charge + 1 sur le levier de la pompe à injection;
 - lorsque la largeur du véhicule dépasse 2100 mm, des feux de gabarit sont exigés.

Fribourg, 9.5.78

Lieu et date de l'homologation

Homologation fédérale des types de véhicules